

La première réunion de Négociation Annuelle Obligatoire sur la politique d'augmentation salariale a eu lieu le 16 avril 2025.

Afin que vous perceviez vos augmentations dès le mois de juin, les négociations vont devoir se dérouler tambour battant et se conclure avant la fin du mois d'avril.

PREMIERES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

**ENVELOPPE
GLOBALE
2.6%**

› AUGMENTATIONS :

Segments en salaire	Nb de salariés*	Augmentation Individuelle	avec Plancher
Salaire ≤ 1.2 PASS (56 520 €)	121	2,50%	500€**
Salaire > 1.2 PASS (56 520 €)	534	2,40%	-

* Voir conditions d'éligibilité

NB : La « rémunération » visée s'entend au sens du salaire annuel brut de base au 31 décembre 2024, en équivalent temps plein, des salariés visés par le champ d'application.

** Le plancher représente en moyenne 1,1%

Rétroactivité au 1er janvier 2025

› BUDGET ADDITIONNEL:

• 0,1% de la MS Annuelle de référence au titre du budget égalité homme / femme – applicable au 1er juillet 2025

Cette proposition a également été accompagnée de mesures complémentaires qui restent à préciser.

PREMIERES REVENDICATIONS DE LA CFDT

Dans leurs premières revendications salariales, vos élus CFDT ont demandé un **talon de 1000€ pour tous afin de compenser les écarts par rapport à l'inflation qui se sont installés depuis 2021.**

Pour 2025, nous souhaitons que le budget soit ventilé de manière **équilibrée** entre

- « **Augmentations Générales** » avec un **plancher** garantissant à tous les salariés le maintien de leur pouvoir d'achat
- **et « Augmentations Individuelles »** pour valoriser votre implication et votre performance.

Par ailleurs, suite à l'expertise sur la politique sociale réalisée en 2024 (II&S) qui a confirmé un tassement des revenus pour les salariés ayant de l'ancienneté, nous innovons cette année en proposant de consacrer une part du budget **à la fidélité et fidélisation.**

Nous souhaitons également la reconduction d'un budget pour **réduire les écarts de salaires avérés pour certaines femmes.**

SALAIRES

	< 1.2 PASS	≥ 1.2 PASS
Talon inflation 2021 -25	1000€	
AG	1.5% avec plancher 900€	
Fidélisation	0.02% x nb d'années d'ancienneté (≥ 6 ans)	
AI	2.0%	1.5%

- Rétroactivité en janvier
- Pour les femmes, AI moyenne identique ou supérieure à celle des hommes
- AI moyenne identique dans chaque Business Unit

EGALITE F/H

- **0.1% sur enveloppe séparée** et obligation de dépenser la totalité de l'enveloppe, réservée aux femmes uniquement.
- Identification des cas via un groupe de travail avec les Organisations Syndicales, suivie d'un plan d'actions à moyen terme pour résorber les écarts résiduels.

Vos élus CFDT proposent aussi des mesures complémentaires qu'ils considèrent comme des **avantages sociaux intéressants et raisonnés.**

EN PLUS

- **CESU** pré-financés pour les salariés ≥ 50 ans
- Ouverture **PERCO** chez Natixis
- Possibilité de **cotiser à taux plein** pour les salariés à temps partiel
- Ouverture d'une négociation « **Prime de Partage de la Valeur** »
- Possibilité de dons de jours de congés (loi 2014-459) (cas d'enfant d'un salarié gravement malade, etc...) **avec abondement de la Direction**
- Actions favorisant l'insertion et la formation des **enfants de salariés en situation de handicap** : participation de la Direction aux dépenses engagées pour des formations diplômantes

PROCHAINE REUNION PREVUE

JEUDI 24 AVRIL

Nous vous tiendrons informés !

La Section Syndicale CFDT IPS

Contacts :

Florence Guillemot, DS, DSC

Matthieu Poirier-Chaussis, DS